

ric/ard

Berne, le 29 octobre 1990

Alb. 890.1

Contentieux avec Machinaimport

- La maison **Sulzer-Burckhardt AG** à Bâle a conclu un contrat le 24 novembre 1982 avec Machinaimport portant sur la livraison de compresseurs. Suite à l'absence d'ouverture d'accréditifs, quatre compresseurs prêts à l'envoi n'ont pas pu être livrés ainsi que des pièces de rechange.
- Machinaimport a justifié son attitude par le fait que **Sulzer Gebrüder AG** ne s'était par acquittée de ses obligations découlant de l'achat de tapis. Sulzer a fait valoir que, dans ce dernier cas, la partie albanaise n'avait pas respecté les termes du contrat. Sur le plan juridique, les deux opérations litigieuses sont totalement indépendantes l'une de l'autre.
- **Debrunner AG** a passé un contrat avec Machinaimport le 31 mars 1982 portant sur la livraisons de cylindres pour la fabrication de papier. En raison, là aussi, de l'absence de garanties de paiement, la marchandise fabriquée n'a pas pu être remise à son acheteur.
- Ces deux cas de contentieux ont fait l'objet de **multiples interventions** de la part de la Suisse auprès des autorités albanaises, en particulier auprès du Ministre du Commerce extérieur M. Korbeci. Aucune de ces interventions n'a cependant permis de débloquent la situation.
- Au bénéfice d'une **garantie contre les risques de fabrication auprès de la GRE**, les deux entreprises suisses ont demandé à être indemnisées. Ce faisant, la GRE a dû s'acquitter auprès de Sulzer-Burckhardt d'une somme de fr. 3'110'298.- et auprès de Debrunner de fr. 226'887.-. Au préalable, les produits destinés à Machinaimport ont été relégués à la ferraille étant devenus quasiment inutilisables suite à leur long entreposage. Cette solution permettait d'éviter des frais de dépôt toujours plus onéreux. Répondant à des normes spécifiques, ces produits n'ont pu être utilisés à d'autres fins.
- A la suite de ce dommage de quelque 3,34 millions de francs, **la GRE a décidé de bloquer toute garantie en faveur de l'Albanie**. On peut penser que la GRE serait prête à réexaminer son attitude pour autant qu'une solution satisfaisante soit trouvée au dommage qu'elle a subi. Une telle décision serait certainement appréciée de Tirana à un moment où les milieux d'affaires albanais attendent beaucoup de partenaires étrangers pour la mise en place d'opérations de coopération.

* * *